



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Interpellation

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 14-INT-224

Déposé le : 11.02.14

Scanné le : _____

Art. 115 et 116 LGC L'interpellation est une demande d'explications ou de précisions adressée au CE sur un fait du gouvernement ou de son administration. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE et peut être développée oralement devant le GC. Les questions qu'elle contient sont exprimées de telle manière que le CE puisse y répondre et sont suffisamment précises pour qu'une réponse courte y soit apportée dans le délai légal (attention : ne pas demander un rapport, auquel cas il s'agit d'un postulat).

*Délai de réponse dès le renvoi au CE : **trois mois**.*

Titre de l'interpellation

Détention carcérale, des intentions aux chiffres factuels

Texte déposé

Suite au récent rapport de la Commission permanente des visiteurs du Grand Conseil et au débat qui s'ensuivit, où d'aucuns prétendent que l'Etat en fait trop alors que d'autres sont convaincus qu'il n'en fait pas assez en faveur de la population carcérale de notre canton, il est utile de poser les faits de manière précise.

Au-delà des bonnes intentions des uns et des idées restrictives des autres, des querelles partisans et des convictions de chacun et des cas particuliers récemment relatées par les médias, il est nécessaire de pouvoir disposer d'informations claires et complètes permettant de dresser un bilan détaché de tout élément émotionnel.

Les exagérations de quelques cas particuliers récemment relayés par les médias, qui peuvent certes choquer le citoyen lambda, ne doivent en aucun cas porter préjudice ni aux principaux intéressés, ni aux nombreux professionnels qui s'engagent quotidiennement en faveur de la population carcérale, qui doivent pouvoir exercer leur activité en toute sérénité.

Comme pour le comptable que je suis, un bilan est essentiellement un élément financier, je souhaite savoir concrètement quel est, en termes de coûts, l'importance de l'effort consenti par l'Etat de Vaud en faveur des détenus du canton et en quoi celui-ci consiste précisément. Les chiffres présentent l'avantage d'être factuels et de ne véhiculer aucun élément émotionnel (même si l'usage que l'on en fait peut le devenir).

Plus que le coût de la seule journée carcérale, c'est le coût complet de l'ensemble du système carcéral et de toutes les activités qui lui sont directement ou indirectement liées, qui doit être analysé, tant de manière globale que par type de détention (préventive,

hospitalière, arrêts domiciliaires...) et par établissement. Seules ces informations permettront d'établir les comparaisons factuelles et les éléments de mesure propres à orienter le Grand Conseil dans ses décisions futures y relatives.

Je prie dès lors le Conseil d'Etat de renseigner le Grand Conseil sur les questions suivantes :

- 1) Quel montant global, tous types de coûts confondus (non exhaustivement: locaux, agents pénitentiaires, assistants sociaux, mesures de réinsertion, frais médicaux, assistance juridique, services administratifs, etc...), l'Etat de Vaud a-t-il consacré à la population carcérale au cours des cinq dernières années ? Quelles en sont les composantes essentielles ? Quel est le poids relatif de chacune d'entre elles ? Dans quelles unités budgétaires émarginent-elles ?
- 2) Quel est, aujourd'hui, le coût moyen annuel complet d'un détenu dans notre canton, également tous types de coûts confondus ? Dispose-t-on de comparaisons inter cantonales y relatives ?
- 3) Comment le Conseil d'Etat analyse-t-il l'évolution future de ces coûts ? Quels investissements envisage-t-il de réaliser dans ce domaine d'ici la fin de la législature ?
- 4) Ce coût est-il le même suivant les divers régimes de détention (p. ex et non exhaustivement: préventive, ferme, arrêts domiciliaires, détention psychiatrique, mineurs, hôpitaux carcéraux, réinsertion, etc...) ? Si non, quel est le coût lié à chacun d'entre eux ? L'évolution de ces coûts dans le temps présente-t-elle des écarts significatifs par rapport aux coûts globaux ?
- 5) Ce coût est-il le même pour tous les établissements du canton ? Si non, quel est le coût lié à chacun d'entre eux ? L'évolution dans le temps de ceux-ci présente-t-elle également des écarts significatifs par rapport aux coûts globaux ?
- 6) Dans l'ensemble de ces coûts, quelle est l'importance relative des coûts "auxiliaires" / "indirects", liés à la détention (p.ex avocats commis d'office, frais de justice, frais médicaux, assistants sociaux, criminologues, réinsertion...) ?

Commentaire(s)

Conclusions

Souhaite développer



Ne souhaite pas développer



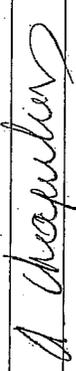
Nom et prénom de l'auteur : Gérard Mojon

Signature :

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :

Liste des députés signataires – état au 21 janvier 2014

Aellen Catherine	Chapalay Albert		Duvoisin Ginette
Ansermet Jacques	Chappuis Laurent		Ehrwein Nihan Céline
Apothéoz Stéphanie	Cherbuin Amélie		Epars Olivier
Attinger Doepper Claire	Chevalley Christine		Favez Jean-Michel
Aubert Mireille	Chollet Jean-Luc		Favrod Pierre-Alain
Baehler Bech Anne	Chollet Jean-Marc		Ferrari Yves
Ballif Laurent	Christen Jérôme		Freymond Cantone Fabienne
Bally Alexis	Christin Dominique-Ella		Gander Hugues
Bendahan Samuel	Collet Michel		Genton Jean-Marc
Berthoud Alexandre	Cornamuzas Philippe		Germain Philippe
Bezençon Jean-Luc	Courdesse Régis		Glauser Alice
Blanc Mathieu	Creteigny Gérald		Glauser Nicolas
Bolay Guy-Philippe	Creteigny Laurence		Golaz Olivier
Bonny Dominique-Richard	Crottaz Brigitte		Grandjean Pierre
Borloz Frédéric	De Montmollin Martial		Grobéty Philippe
Bory Marc-André	Debluè François		Guignard Pierre
Bovay Alain	Démétriadès Alexandre		Haldy Jacques
Brélaz Daniel	Desmeules Michel		Haury Jacques-André
Brélaz François	Despot Fabienne		Hurni Véronique
Buffat Marc-Olivier	Devaud Grégory		Induni Valérie
Buffat Michaël	Divorne Didier		Jaquet-Berger Christiane
Butera Sonya	Dolivo Jean-Michel		Jaquier Rémy
Cachin Jean-François	Ducommun Philippe		Jobin Philippe
Calpini Christa	Dupontet Aline		Jungclaus Delarze Suzanne
Capt Gloria	Durussel José		Kappeler Hans Rudolf

Liste des députés signataires – état au 21 janvier 2014

Kernen Olivier	Nicolet Jean-Marc	Rydo Alexandre
Kunze Christian	Oran Marc	Schaller Graziella
Labouchère Catherine	Papilloud Anne	Schobinger Bastien
Lachat Patricia	Payot François	Schwaar Valérie
Luisier Christelle	Pernoud Pierre-André	Schwab Claude
Mahaim Raphaël	Perrin Jacques	Sonnay Eric
Maillefer Denis-Olivier	Pidoux Jean-Yves	Sordet Jean-Marc
Manzini Pascale	Pillonel Cédric	Surer Jean-Marie
Marion Axel	Podio Sylvie	Thuillard Jean-François
Mattenberger Nicolas	Probst Delphine	Tosato Oscar
Matter Claude	Randin Philippe	Treboux Maurice
Mayor Olivier	Rapaz Pierre-Yves	Trolliet Daniel
Meienberger Daniel	Ravenel Yves	Tschopp Jean
Meldem Martine	Renaud Michel	Uffer Filip
Melly Serge	Rey-Marion Ailette	Venizelos Vassilis
Meyer Roxanne	Rezo Stéphane	Voilet Claude-Alain
Miéville Laurent	Richard Claire	Volet Pierre
Miéville Michel	Riesen Werner	Vuarnoz Annick
Modoux Philippe	Rochat Nicolas	Vuillemin Philippe
Mojon Gérard	Romano Myriam	Weber-Jobé Monique
Montangero Stéphane	Roulet Catherine	Wehrli Laurent
Mossi Michele	Roulet-Grin Pierrette	Wüthrich Andreas
Neiryneck Jacques	Rubattel Denis	Wyssa Claudine
Neyroud Maurice	Ruch Daniel	Yersin Jean-Robert
Nicolet Jacques	Ruiz Rebecca	Züger Eric